

Corrigé et barème – Napoléon et l'Empire

Du Consulat à Waterloo, l'Europe napoléonienne

Durée : 55 min – Sans document – Sur 20 points · Histoire 4^e

Exercice 1 – Repères chronologiques

(4 pts)

- a) Brumaire → sacre → Blocus → Leipzig → Cent-Jours. (1)
 - b) 1799 · 1804 · 1806 · 1813 · 1815. (1)
 - c) Après Waterloo (1815), il est déporté à Sainte-Hélène ; l'île d'Elbe suit la première abdication, le 6 avril 1814, après la campagne de France. (1)
 - d) 1804 → 1821 : 17 ans ; il meurt à Sainte-Hélène (Atlantique Sud) le 5 mai 1821. (1)
- Repère** — Deux abdications, deux îles : Elbe (1814, il en revient) puis Sainte-Hélène (1815, il y meurt).

Exercice 2 – Vocabulaire et institutions

(4 pts)

- a) Consulat : régime de 1799 à 1804 où le Premier consul Bonaparte a le pouvoir réel ; plébiscite : vote par oui ou non ; il donne une apparence démocratique à un pouvoir personnel. (1)
- b) Accord entre Bonaparte et le pape Pie VII : le pape retrouve une Église officielle en France, Bonaparte obtient la paix religieuse et la nomination des évêques. (1)
- c) Recrutement obligatoire des jeunes de 20 ans par tirage au sort : 2 millions de Français appelés, imposé aussi aux pays vassaux, qui y voient une domination étrangère. (1)
- d) Restauration : retour de Louis XVIII, frère de Louis XVI, en avril 1814 ; Cent-Jours : retour de Napoléon du 20 mars au 22 juin 1815, entre les deux règnes de Louis XVIII. (1)

Erreur fréquente — Le Concordat ne fait pas du catholicisme la religion d'État : il est « la religion de la grande majorité des Français », et c'est l'État qui contrôle l'Église.

Exercice 3 – Analyse de document : Napoléon écrit à son frère Jérôme

(4 pts)

- a) Lettre de l'empereur Napoléon à son frère Jérôme, placé sur le trône du royaume de Westphalie (créé en 1807 en Allemagne), datée du 15 novembre 1807. (1)
- b) Emplois ouverts aux talents (égalité devant la loi, fin des privilèges) ; abolition du servage et des seigneuries (nuit du 4 août) ; Code Napoléon, jurys, procès publics (justice égale et transparente). (1)
- c) Rendre les sujets fidèles à leur roi français en leur offrant plus que l'Ancien Régime : un peuple satisfait ne se soulèvera pas ; la Prusse, vaincue à Iéna (1806), est l'ancien maître et le rival. (1)
- d) Non : le texte donne le point de vue du conquérant ; en réalité conscription, impôts, blocus et occupation provoquent la guérilla espagnole (1808) et le réveil national allemand (Fichte, 1807-1808). (1)

Méthode — Un document dit ce que son auteur veut faire croire : confronter ses intentions aux faits (résistances, guerres) est la marque d'une bonne analyse.

Exercice 4 – Vrai ou faux ? Justifie chaque réponse*(4 pts)*

- a) Faux : l'égalité civile vaut pour les hommes ; la femme mariée doit obéissance à son mari et ne peut agir sans son autorisation (art. 213 et 217). (1)
- b) Faux : la Moskova (7 septembre 1812) est une victoire française ; l'armée est détruite par la retraite (froid, faim, terre brûlée, cosaques). (1)
- c) Vrai : décret de Berlin (1806) : interdiction à toute l'Europe soumise de commercer avec le Royaume-Uni, faute de pouvoir l'envahir après Trafalgar. (1)
- d) Faux : les vainqueurs redessinent les frontières entre monarques (Belgique donnée aux Pays-Bas, Pologne partagée. . .) sans consulter les peuples. (1)

Attention — Trois pièges classiques : égalité « civile » ne veut pas dire égalité de tous, une campagne perdue n'est pas une bataille perdue, et 1815 restaure les rois, pas les nations.

Exercice 5 – Développement construit : Napoléon, héritier ou fossoyeur de la Révolution ?*(4 pts)*

- a) Attendu : introduction qui situe (1799-1815), deux parties équilibrées, dates et noms précis, conclusion. (1)
- b) Ex. : égalité civile et propriété dans le Code civil (1804), Légion d'honneur au mérite, préfets et lycées, abolition des droits seigneuriaux en Europe. (1)
- c) Ex. : coup d'État et plébiscites, censure de la presse, police de Fouché, sacre et noblesse d'Empire (1808), esclavage rétabli (1802), femme soumise au mari. (1)
- d) Ex. : il fixe les acquis sociaux de 1789 dans un État fort, mais sans liberté politique — la Révolution est « finie » au double sens : achevée et arrêtée. (1)

Le point clé — Distinguer les acquis sociaux (gardés) de la liberté politique (supprimée) permet de répondre sans opposer bêtement « héros » et « tyran ».